UN ENCAISSEUR BLESSÉ ET DÉVALISÉ EN PLEIN PARIS

Il était un peu plus de 11 heures, hier matin, quand M. Bovard, concierge de l'immeuble portant le n° 97 de l'avenue des Champs-Elysees, à Paris, était prévenu que l'on avait trouvé dans l'ascenseur bloqué au troisième étage le corps d'un homme inanimé. Il s'agissait d'un encaisseur au service d'un armateur et qui avait été blessé à la tête. Le concierge fit aussitôt prévenir M. Marigaud, commissaire de police adjoint du quartier, qui ouvrit une enquête et fit transporter le blessé à l'hôpital Beaujon.

Contrairement à ce que l'on avait cru tout d'abord, on constata que le blessé n'avait reçu d'autre coup qu'un violent choc à la tête causé par une matraque, mais il portait également des traces de strangulation. Son état, bien que présentant un caractère de gravité, ne semble pas mettre ses jours en danger.

M. Marigaud, commissaire de police, accompagné de M. Guillaume, commissaire divisionnaire à la police judiciaire, se sont rendus au chevet du blessé mais, vu son état de prostration, ont résolu de remettre à aujourd'hui l'interrogatoire qu'ils voulaient lui faire subir.

PILE HYDRA

LE ROI DE SERBIE A PARIS

La date de la visite du souverain yougoslave n'est pas encore fixée

Dans les milieux bien informés, on déclare que la nouvelle de la visite du roi Alexandre à Paris, sous la forme sous laquelle elle a été lancée, est pour le moins prématurée. On sait que, comme il a été annoncé il y a plusieurs mois, le roi Alexandre a manifesté le désir de se rendre en France, mais, en ce qui concerne la date et le caractère de cette visite, aucune décision n'a encore été prise.

D'autre part, le gouvernement français a invité M. Yevtitch, ministre des affaires étrangères de Yougoslavie, à venir à Paris, de même que MM. Benès et Titulesco. M. Yevtitch a accepté l'invitation et la visite aura lieu sans doute dans le courant de février.

Pour les Automobilistes

Une mise au point relative à la réforme du droit de circulation

La loi de redressement budgétaire votée par le Parlement avant la séparation des Chambres, stipule notamment dans l'article 20, relatif à la réforme du droit sur les automobiles, que des permis de circulation valables jusqu'au 31 janvier prochain pourront être délivrés contre paiement d'un droit proportionnel au nombre de jours à courir jusqu'à cette date. Cet article ayant donné lieu à des interprétations erronées, le ministre du budget communique la note suivante :

« La loi ne pouvant avoir d'effet rétroactif, il est évident qu'en ce qui concerne les voitures mises en circulation antérieurement à sa promulgation, la disposition visée ci-dessus n'est applicable qu'aux seuls véhicules munis d'un permis dont l'échéance trimestrielle est postérieure au jour où la loi est devenue exécutoire, c'est-à-dire un jour franc après l'arrivée au chef-lieu de chaque arrondissement du « Journal Officiel » du 24 décembre qui l'a publiée, soit pour Paris, notamment, le 25 décembre.

» Au contraire, les voitures pour lesquelles l'échéance du droit trimestriel est antérieure à cette date ne sauraient prétendre au bénéfice de la loi.

» Le fait que pour cette seconde catégorie de voitures, certains redevables ont dû différer le paiement des droits jusqu'à une date postérieure à la promulgation de la nouvelle loi ne saurait en rien modifier cette situation, ni justifier à leur égard une exception qui placerait dans une situation défavorable les contribuables ayant acquitté les droits dès la date d'exigibilité.

» Aussi bien, des instructions dans ce sens ont-elles été données en temps voulu aux agents chargés du recouvrement. Il va sans dire que, si pour une raison quelconque, certains d'entre eux n'en avaient pas fait, dès les premiers jours, une application conforme aux indications données ci-dessus, des restitutions seraient ordonnées d'office ».

NOTRE GRAND CONCOURS DE LA LOTERIE NATIONALE

Le Règlement

A l'occasion du tirage de la quatrième tranche de la Loterie Nationale, notre journal organise à partir de DIMANCHE 24 DECEMBRE 1933, un Grand Concours intitulé : « **LE GRAND CONCOURS DE LA LOTERIE NATIONALE** », doté de plus de 1.000 Prix d'une valeur de plus de 110 000 francs.

Pour participer à ce concours qui durera **12 JOURS**, il suffit de se conformer aux dispositions ci-dessous :

Ce qu'il faut faire pour participer au Concours

Les concurrents devront répondre à une seule question : **QUEL SERA LE CHIFFRE QUI SORTIRA AU TIRAGE DE LA QUATRIEME TRANCHE POUR DESIGNER LES LOTS DE 200 FRANCS ?** *(Les chiffres vont de 0 à 9).*

QUESTION SUBSIDIAIRE : Afin de départager éventuellement les solutions exactes, les concurrents devront répondre, par un seul nombre, à la question suivante : **QUEL SERA LE NUMERO QUI GAGNERA LES CINQ MILLIONS ?** (Les numeros vont de 0 à 99.999).

Il est entendu que si ce numéro n'est pas indiqué exactement seront considérés comme gagnants les concurrents qui auront répondu à la première question

AUCUNE PHRASE A ECRIRE, AUCUNE APPRECIATION A DONNER, UN CHIFFRE ET UN NOMBRE A INDIQUER, C'EST TOUT.

Comment envoyer les réponses

Lorsque les concurrents auront rempli le bulletin de réponse que nous ferons paraître dans notre journal de **VENDREDI 5 JANVIER** et collé les numéros d'ordre, parus du dimanche 24 décembre 1933 au jeudi 4 janvier 1934, ils mettront ledit bulletin sous enveloppe timbrée à 0.50.

Nous insistons sur le fait que les réponses au concours devront être inscrites en tête du bulletin-réponse et ensuite, reproduites **EN BAS ET A GAUCHE DE L'ENVELOPPE**, afin de faciliter les opérations de dépouillement.

Les réponses devront nous parvenir **au plus tard**, le **DIMANCHE 7 JANVIER A MINUIT**. Cependant, les enveloppes mises à la poste le Dimanche 7 Janvier avant minuit, seront acceptées. Le cachet de la poste en faisant foi.

Un concurrent a la faculté d'envoyer plusieurs réponses à condition toutefois de les envoyer chacune sous pli séparé et de se conformer aux indications du présent règlement.

Modèle de l'enveloppe-réponse

> Timbre à 0.50
>
> **Concours de la Loterie Nationale**
> **"L'EGALITE"**
> **186, Rue de Paris**
>
> **Attention !**
> Indiquer ici, à l'encre, le chiffre des 200 fr. et le nombre qui gagnera cinq millions.
>
> **0 — 28.114**
>
> **LILLE (Nord)**

et dont le nombre & la question subsidiaire SE RAPPROCHERA LE PLUS DU NUMERO GAGNANT LES CINQ MILLIONS.

Le concurrent qui s'en approchera le plus gagnera le premier prix de 20 000 francs. Le prix de 10 000 francs sera attribué à celui dont la réponse viendra immédiatement après celle du premier gagnant et ainsi de suite jusqu'à épuisement des prix.

En cas d'ex æquo pour les 1er et 2e Prix, LE MONTANT DE CES PRIX S'ADDITIONNERAIT ET SERAIT REPARTI ENTRE LES GAGNANTS DONT LA REPONSE SERAIT IDENTIQUE. Pour les prix suivants, les réponses identiques seraient départagées par tirage au sort.

Le chiffre et le numéro devront être inscrits d'abord sur le bulletin de réponse et ensuite reproduits à l'encre en **BAS ET A GAUCHE DE L'ENVELOPPE SERVANT A LA REPONSE**, comme le montre le modèle ci-dessus.

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du règlement. Aucune réclamation ne sera admise.

Les envois par poste qui seraient insuffisamment affranchis ou arriveraient après le délai fixé, seraient refusés. Pour les personnes habitant **LILLE**, ou pouvant s'y rendre, il suffira de déposer leur enveloppe dans la boîte disposée à cet effet dans notre hall, 186, rue de Paris, à Lille.

Il est interdit aux personnes appartenant aux différents services du journal de prendre part à la compétition directement ou indirectement.

Pour les gagnants

Dès la publication des noms les gagnants pourront se présenter en nos bureaux, 186, rue de Paris, à **LILLE**, pour retirer leur prix. Les gagnants auront à justifier de leur identité. Les frais d'envoi seront à la charge des bénéficiaires qui demanderont l'expédition de leurs prix.

L'AMBASSADEUR AMÉRICAIN A PARIS A DÉMISSIONNÉ

M. Jesse I. Straus a remis au département d'Etat sa démission d'ambassadeur des Etats-Unis en France.

On ignore encore à partir de quelle date cette démission sera effective. La décision de l'ambassadeur est due au refus des grands magasins de nouveautés, dont M. Straus est propriétaire, de signer la charte N.R.A., réglementant le travail dans le commerce de détail.

M. Straus estimerait qu'il ne peut guère rester au service du gouvernement avec lequel il se trouve en désaccord sur un des points les plus importants du programme de redressement national.

LES EXPROPRIATIONS NÉCESSITÉES PAR LA DISTRIBUTION DE L'ÉLECTRICITÉ DANS LE NORD

L'« Officiel » publie le décret suivant :

« Les dispositions du second alinéa de l'article 2 du décret du 8 janvier 1927, et de l'article premier du décret du 14 février 1929, relatif à la concession déclarée d'utilité publique d'un réseau de distribution d'énergie électrique aux services publics dans le département du Nord sont remplacées par les suivantes :

» Les expropriations nécessaires pour l'exécution du dit réseau devront être accomplies dans un délai expirant le 1er janvier 1936. »

UN TRAIN SPÉCIAL LILLE-PARIS A L'OCCASION DES FÊTES DU NOUVEL-AN

Pour faciliter le retour vers Paris, la Compagnie du Nord mettra en marche le 1er janvier, un train express qui quittera Lille à 18 h. 10 pour arriver à Paris à 21 h. 33.

Ce train desservira : Arras, à 18 h. 58 ; Achiet, à 19 h. 16 ; Albert, à 19 h. 32 ; Corbie, à 19 h. 45 ; Creil à 20 h. 51.

UN SYSTÈME POUR LE RELEVAGE DES SOUS-MARINS

Salle des fêtes, à Cherbourg, a eu lieu une réunion nombreuse au cours de laquelle M. Guillaume, originaire de l'Aveyron, présenté par M. Alexandre Burnouf, conseiller municipal, a exposé le système de relevage des navires coulés, en particulier des sous-marins, système qu'il a présenté à la marine militaire.

M. Guillaume a fait des expériences qu'il estime concluantes et qui ont été suivies par des ingénieurs du génie maritime. Il s'est enfermé dans un petit sous-marin construit sous sa direction et, après s'être fait aborder et couler avec son navire, a réussi à ramener celui-ci à la surface.

La marine s'est cependant refusée à mettre un sous-marin condamné à la disposition de l'inventeur ; mais une entreprise locale a consenti à offrir à M. Guillaume un sous-marin livré à la démolition, l'ancien « Roland-Morillot ».

L'intrépide inventeur a promis de reprendre sous peu ses expériences à Cherbourg.

LE VOYAGE DE « L'EMERAUDE » DE PARIS A SAIGON

On mande de Saigon que le trimoteur « Emeraude » qui a atterri vendredi à l'aérodrome de Tansonnhut, a effectué le trajet en 48 heures de vol effectif avec un confort et une sécurité absolus.

Plus de deux mille personnes assistaient à l'atterrissage.

LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES POSTAUX AUJOURD'HUI ET DEMAIN

A l'occasion du renouvellement de l'année les dispositions spéciales suivantes seront prises :

Les dimanche 31 décembre 1933 et lundi 1er janvier 1934, les services chargés de l'acheminement des correspondances fonctionneront dans les mêmes conditions que les jours ouvrables.

LA VASTE AFFAIRE D'ESCROQUERIE DE BAYONNE

Le montant des détournements approcherait de 200 millions et des personnalités importantes seraient compromises

On ne peut encore préciser le montant des détournements dans l'affaire du crédit municipal de Bayonne. Toutefois M. Tissier, directeur du Crédit municipal de Bayonne, arrêté samedi dernier, aurait déclaré qu'il approchait de 200 millions. Ce chiffre parait vraisemblable, car des compagnies d'assurances, des notaires de tous les coins de la France avaient placé de l'argent en bons du Crédit municipal de Bayonne.

Il semble d'ailleurs que Tissier ne fut qu'un comparse dans cette affaire. Il a d'ailleurs lui-même mis en cause de hautes personnalités. En tout cas, il a eu des complices puissants, notamment A. Sacha dit Stavisky, né en 1886, à Subvoka (Russie), mais naturalisé Français, président de plusieurs conseils d'administration et diamantaire à Paris et qui a déjà eu maille à partir avec la justice en 1926.

C'est lui qui plaça par millions, avec d'autres complices, dans les banques de la capitale et les sociétés d'assurances, les bons du Crédit municipal, signés en blanc par les contrôleurs. Si la souche et le talon du bon portaient, par exemple, 1.000 francs, Tissier pouvait payer la somme à échéance, mais le bon détaché pour le client portait des sommes atteignant un ou plusieurs millions.

Cette émission inconsidérée de bons avait-elle, dans les coffres du Crédit municipal, une contre-partie partielle en bijoux ou en pierres précieuses ? On le saura après la levée des scellés posés sur les coffres.

Ajoutons que Tissier prétend n'avoir eu aucun bénéfice dans cette affaire.

La vie rocambolesque de Stavisky, nouvel « Arsène Lupin »

Serge Alexandre, dit Sacha Stavisky que la police recherche, a disparu depuis huit jours du palace des Champs-Elysées où il occupait à l'année, sous le nom d'Alexandre un somptueux appartement.

— Je pars pour Vienne, dit-il, en réglant sa note.

Cette « affaire Stavisky » met de nouveau les policiers sur les trousses d'un extraordinaire spécialiste de l'escroquerie bancaire.

Sa fortune, qui est réelle, et qui lui permettait de mener un fastueux train de vie — n'avait-il pas, tout au long du jour, deux « quarante chevaux » à sa disposition devant son hôtel ? — avait été acquise [illegible] au moyen d'escroqueries dont la « technique » déconcerte.

Tantôt Stavisky « lavait » un chèque de 300.000 francs en faisant un de millions qu'il touchait le lendemain. Il exerça surtout cette activité d'un ordre spécial en 1925 et en 1926. Il montait alors et presque en même temps une société pour la production [illegible] consommé à base de viande de bœuf, la « compagnie industrielle transcontinental » le « Trust des cinémas », etc...

Toutes ces [illegible] grand renfort de publicité, cachaient comme on s'en doute, de vastes escroqueries. Poursuivi, Stavisky disparaissait toujours ou momentanément où il allait être inculpé et réopérait presque aussitôt ailleurs.

Enfin, en 1926, il réussit à toucher près de 6 millions, en utilisant des chèques lavés ou maquillés, au préjudice de plusieurs banquiers.

Sur mandat d'arrêt en date du 2 avril 1926, il tint, pendant plusieurs mois, la police sur les dents. Son ingéniosité, son invisibilité, sa séduction aussi, et sa suprême élégance avaient souvent fait associer son nom à celui du légendaire Arsène Lupin.

Enfin, après de nombreuses semaines de recherches, pendant lesquelles il n'avait cessé de faire des dupes, Stavisky fut arrêté en juillet 1926. Mais l'escroc n'avait pas fini de concerter la police. N'intentait-il pas, un mois plus tard, une action pour la mise sous séquestre du poste de T.S.F. de la Tour Eiffel dont il prétendait avoir obtenu la concession ?

A sa libération, il était resté dans l'ombre, mais nullement inactif : il s'intéressait aux affaires les plus variées : banque, industrie, entreprise, spectacles. En même temps, il jouait et perdait des millions sur la Côte d'Azur, généreux, prodigue, souriant.

Dernièrement encore il faisait procéder à une émission d'actions pour une société légalement annoncée au « Journal Officiel »... et sur laquelle, peut-être comptait pour renflouer ses peu reluisantes affaires de Bayonne.

MORT DU BOXEUR NOIR JACK JOHNSON

On mande de Londres que le boxeur noir Jack Johnson, ancien champion du monde, est mort vendredi à Blackpool (Lancashire).

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION EN FRANCE

La Direction de la Statistique générale de la France communique le mouvement de la population pour les 90 départements au cours du 3e trimestre et des neuf premiers mois de 1933 et de 1932 (nombres provisoires) :

Mariages. — 3e trimestre 1933 : 80.547 ; 3e trimestre 1932 : 77.108 ; 9 premiers mois 1933 : 233.409 ; 9 premiers mois 1932 : 230.223.

Divorces. — 3e trimestre 1933 : 5.277 ; 3e trimestre 1932 : 5.507 ; 9 premiers mois 1933 : 15.286 ; 9 premiers mois 1932 : 16.064.

Naissances. — Enfants vivants : 172.023 ; 179.911 ; 521.997 ; 555.132.

Morts-nés : 6.419, 6.497, 19.796, 21.062.

Décès de moins d'un an : 11.782, 13 150, 39.654, 44.268.

Décès d'un an et plus : 124.771, 126.359, 454.945, 467.870.

Décès au total : 136.553, 139.509, 494 599, 512.138.

Excédent de naissances : plus 35.470 plus 40.402 plus 27.398, plus 42.994.

Les Sports

Les Résultats de Football-Association

CHAMPIONNAT DE FRANCE

R.C. Paris : 1 - S.C. Fives : 0.
O. Lillois : 4 - C.A. Paris : 1.
O. Marseille : 3 - S.O. Montpellier : 3.
F.C. Metz : 4 - Havre A.C. 1.
Amiens A.C. et U.S. Suisse (remis).

RESULTATS DIVERS

Wacker Vienne : 1 - Red Star : 0.
Excelsior A.C. : 5 - Stade Roubaix : 2.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PROFESSIONNELS

DIVISION NATIONALE

	J.	G.	N.	P.	Pts
Ol. Marseille	15	9	3	3	21
F. C. Sète	14	8	4	2	20
S. C. Fives	15	8	4	3	20
O. Lillois	14	8	2	4	18
S. Rennais	15	7	3	5	17
Excelsior A. C.	15	7	2	6	16
S. O. Montpellier	15	6	4	5	16
R. C. Paris	15	7	1	7	15
F. C. Antibes	15	6	3	6	15
F. C. Sochaux	15	6	1	8	13
S. C. Nîmes	15	5	2	8	12
A. S. Cannes	15	3	6	6	12
O. G. C. Nice	15	3	3	9	9
C. A. Paris	15	2	0	13	4

A LILLE, OLYMPIQUE LILLOIS BAT C. A. PARIS PAR 4 A 1

Devant trois mille personnes environ et sur un terrain gras à l'excès, les champions de France ont battu hier les Capistes, dont on espérait beaucoup mieux en raison de la tenue qu'ils affichèrent la semaine dernière devant le F.C. Sétois. Il faut cependant reconnaître que quelques remplaçants figuraient dans le team visiteur, qui ne comprenait ni Mac Cahill, ni Fidon.

Voici d'ailleurs les équipes qu'aligna l'arbitre fédéral, M. Bowley, assisté des juges de touche, MM. Péterens et Constant.

C.A.P. — But : Weinstock ; arrières : Bayart et Weber ; demis : Lefebvre, Ottavis et Finot ; avants : Guimbard, Desmarets, Stern, Lucien Laurent et Damour.

O.L. — But : Defossé ; arrières : Vandooren, Beaucourt ; demis : Meuriss, Windner, Delassus ; avants : Decottignies, Beringer, Simonyi, Laurent, Bigo.

Le match fut tout à l'avantage de l'Olympique Lillois, qui accusa une très grosse supériorité territoriale en première mi-temps. Au repos, les champions de France menaient par deux buts que Béringer plaça dans le filet parisien, contre 0.

Après la reprise, Decottignies marqua deux nouvelles fois. Le C.A.P. sauva l'honneur par Démaret.

CONSIDÉRATIONS

Lille eut, dans l'ensemble, un avantage territorial certain et eût dû traduire de façon plus copieuse si Bigo et Simonyi avaient été davantage « dans le coup ». Beringer fut le roi du terrain et fit une impression formidable.

Windner parut fatigué en seconde mi-temps et joua trop lentement... Vandooren, à l'arrière, fit une belle partie et Beaucourt, malgré son courage, ne fit pas oublier Théry. Quant à « Bobby » portier national, il fut lui-même. C'est tout dire !

Chez les visiteurs, Weinstock ne fit point une impression énorme... Par contre, les arrières furent bons.

Au centre demi, Ottavis fit de son mieux... et c'est tout ! Lefebvre et Finot tinrent leur place.

En avant, Damour, Laurent et Guimbard furent plus en vue que Stern et Desmarets. Ce dernier n'en est pas moins à suivre.

Bon arbitrage d'ensemble.

A PARIS, R. C. PARIS BAT S. C. FIVES PAR 1 BUT A 0

L'intérêt présenté par la rencontre Racing-Club de Paris-S.C. Fives a valu à Buffalo d'abriter trois mille spectateurs ne demandant qu'à applaudir aux jolies phases de jeu auxquelles allaient se livrer les deux équipes. Fives se présente dans la formation annoncée mais au Racing on note l'absence de Hiden, Durrant et Bohé, remplacés respectivement par Cabanis, Scharwath et Jawineck.

Les Parisiens ont dominé la plus grande partie de la rencontre grâce à leur ligne de demis.

A la mi-temps, 0-0 bien que Liberati rata une occasion exceptionnelle en reprenant maladroitement un faible renvoi de Cabanis sur shoot de Bara.

Le but vainqueur fut réussi par Delfour.

LA COUPE PORISSE

EXCELSIOR ATHLETIQUE-CLUB BAT STADE ROUBAISIEN PAR 5 BUTS A 2

Après une partie qui vit bien peu de belles phases, l'Excelsior a remporté une nette victoire au détriment des Stadistes Roubaisiens, chez lesquels seule la défense se montra transcendante. Le Stade ouvrit le score sur un penalty et l'Excelsior égalisa deux minutes après. Le jeu assez pauvre fut tout à l'avantage de l'Excelsior qui scora une seconde fois avant la pause.

L'Excelsior accentua encore sa pression en seconde mi-temps et marqua dès le début. Un coup franc des 20 mètres permit à Barbieux de signer le 4e point et 5 minutes après ce fut au tour de Matessy, de traduire sur corner. Le Stade eut quelques belles réactions qui lui permirent d'acquérir un second but dans les dernières minutes.

DEMANDES DE MATCHES

Union Sportive du Sud demande matches pour les 7 et 14 Janvier, 4 et 11 Févr., 18, 25 Mars, 8, 15, 22, 29 Avril, à 10 h., sur son terrain ou adverse. Ecr. 25, rue du Fbg des Postes. Tél. 42-18.

LUTTE

LE CATCH AS CATCH CAN sera présenté ce jour au public nordiste

Un grand gala aura lieu à 16 h. 30 au Palais Lillois de la Boxe

Pour la première fois dans notre région, aura lieu, aujourd'hui dimanche, dans la spacieuse et confortable arène du Palais Lillois de la Boxe, un gala de catch as catch can.

Il est certain que le succès de cette manifestation sera des plus complets.

Les sportifs nordistes ont en effet été

M. PAOLI
le promoter de la réunion

tous fort intéressés par l'annonce de cette réunion et bon nombre d'entre eux veulent se rendre compte de ce qu'est ce fameux catch que Deglane et Paoli s'efforcent d'implanter en France.

D'autre part, les noms des champions qui prêteront leur concours en cette circonstance sont les sûrs garants de matches ardemment disputés qui ne pourront qu'enthousiasmer le public qui y assistera.

Et c'est pourquoi on peut prévoir un succès sans pareil...

Toutefois, comme le « catch » est encore inconnu dans notre région, nous donnerons aujourd'hui quelques explications sur les règlements qui le régissent, afin que nos lecteurs se trouvent suffisamment enseignés pour pouvoir suivre les combats et les comprendre parfaitement.

CE QU'EST LE « CATCH »

Le catch est un sport complet qui oblige tous les muscles à travailler.

Il est apparenté avec la lutte mais il ne peut faire l'objet d'aucune comparaison avec le pancrace qui a laissé en France un si mauvais souvenir et fut d'ailleurs interdit quelques jours après son introduction dans notre pays.

Cependant, pour pratiquer le catch, il faut être un athlète complet et ses adeptes n'ont rien de commun avec certains lutteurs à la corpulence étonnante que nous avons vu évoluer sur les tapis avant-guerre.

En effet, le catch exige de ses pratiquants une grande souplesse, de l'agilité et un esprit de décision peu commun.

Un match se dispute en général selon deux méthodes différentes.

La première consiste à surprendre son adversaire et lui faire toucher les épaules pendant trois secondes.

La seconde tend à fatiguer un membre de l'antagoniste, par des prises très dures, torsions, enfourchements, ciseaux au corps et à la gorge, bras à l'américaine, clefs à la tête, etc., et à le forcer à abandonner par suite d'écœurement.

Ce serait pourtant une erreur que de croire que le catch est dangereux. Il est simplement violent. Les règlements prévoient en effet qu'il est défendu de frapper avec la main ouverte, de donner des coups de poing, de pincer, de tirer les cheveux, de mettre les doigts dans les yeux, etc., etc... Le « coup du lapin » et les prises d'étranglement sont aussi interdites.

En réalité, le catch est plutôt un sport d'usure et il arrive fréquemment, dans le cas de combats équilibrés comme ceux d'aujourd'hui, que le battu et le vainqueur terminent épuisés.

Notons d'ailleurs que la victoire peut s'obtenir par abandon ou par tombé.

Quand un lutteur se trouve dans une telle position qu'il ne peut se dégager et sortir de l'état d'infériorité dans laquelle il est placé et quand la souffrance provoquée par les attaques de l'adversaire est trop forte, il frappe trois fois sur le tapis en signe d'abandon.

Pour gagner par « tombé », il faut maintenir l'adversaire pendant trois secondes les épaules sur le tapis.

Comme on peut s'en rendre compte, ces quelques explications étaient nécessaires car, malgré leur brièveté, elles sont suffisantes pour permettre au public une parfaite intelligibilité des combats.

LE PROGRAMME

Voici, d'autre part, le programme de la réunion d'aujourd'hui au Palais Lillois de la Boxe :

En une manche de 20' ou un tombé : Martainville (85 kilos), Français, contre Bukovac (84 kilos), Yougoslave.

Second combat en une manche de 20 ou un tombé : Stan Karoly (80 kilos), Hongrois, contre Bianconi (78 kilos), Français.

Troisième combat en une manche de 30 ou un tombé : Santen (98 kilos), Américain, contre Hardy Kruskam (97 kil.), Américain.

Quatrième combat en une manche de 30' ou un tombé : Styève Savage (97 kil.), Américain contre Sailor Arnold (103 kil.), Américain.

Match exhibition avec explication des prises par Henri Deglane (105 kilos), Français, ex-champion du Monde et Michot (100 kilos), Français.

Le premier combat commencera à 16 h. 30.

Sportifs, où irez-vous aujourd'hui ?

CROSS COUNTRY

A Lambersart, Colysée, 10 h., cross de notre journal.

LUTTE

A Lille, Foire Commerciale, 16 h. 30, gala de catch as catch can.

BOXE

A Tourcoing, 16 h., gala rue Jean-Jaurès.
A Lille (Canteleu), gala, 209, avenue de Dunkerque.
A Lillers, championnats du Pas-de-Calais (amateurs).

FOOTBALL

A Roubaix, R.C.R.-U.S.St-Servan.
A Valenciennes : U.S.V.A.-F.C. Metz.
A Amiens : A.A.C.-F.C. Metz.
A Tourcoing : U.S.T.-U.S. St-Servan.
A Fives : S.C.F.-R.C. Lensois.
A Roubaix : S.R.-S.C. Caudry.
A Wingles : S.C.P.P.-Stade Hénin.
A Béthune : Hanovre-Stade Béthune.
A Drocourt : U.S.D.-Dechy-Sports.
A Auchel : Ent. Minière-Radia.
A Louvroil : A.S.L.-A.S. Hautmont.
Coup d'envoi : 14 heures.

BOXE

LE GALA DE SOUS-LE-BOIS EST REMIS

Le C. P. Sous-le-Bois nous avise qu'en raison de l'indisponibilité pour [illegible] des boxeurs suivants : [illegible]lhave, Bouquillon et [illegible] Paris, la réunion prévue à Sous-le-Bois pour ce jour est remise au Dimanche 7 Janvier 1934.

LA CEINTURE DES FLANDRES

Cette compétition débutera dimanche 7 janvier, au « Palais de la Boxe », à Lille.

Au programme, huit matches de 4 rounds de 3 minutes chacun, servant d'éliminatoires aux catégories indiquées ci-dessous :

Poids welters. — Jampton (Calais) - Piquet (Denain) ; Verdier (Paris) - Hu (Béthune) ; Ollyvon (Bruay - Lefrancq (Ostricourt) ; Dujardin (Tourcoing) - Rafel (Béthune).

Poids plumes. — Looten (Ostricourt) Cornut (Hautmont) ; Léo Hermal (Valenciennes) - Vandendriessche (Lille) ; Santré (Lille) - Coyet (Béthune) ; Kid Hermal (Valenciennes) - Vanoff (Liévin).

Premier combat : 17 heures.

HOCKEY

A PARIS, OXFORD A BATTU PARIS PAR 7 BUTS CONTRE 2

RUGBY

A LONDRES, L'AUSTRALIE A BATTU LE PAYS DE GALLES

Hier, à Wembley s'est disputé le match international de rugby Australie-Pays de Galles, par 51 points à 19.

UN GRAND MATCH AUJOURD'HUI A DUNKERQUE

La Commission de Rugby de l'U.R.D.M., dont l'activité est si grande, nous réserve pour aujourd'hui une grande rencontre.

Elle mettra en effet, en présence sur le terrain d'Honneur de l'U.R.D.M., l'équipe première de ce groupement et le fameux quinze du Paris Université Club, qui fut la saison dernière champion de France universitaire, battant entr'autres les universitaires pourtant réputés de Lyon, Marseille, Clermont, Bordeaux etc...

Le « quinze » de l'U.R.D.M. sera composé comme suit :

Lemery, Bermont, Gorostis, Lloro, Renault, Monbeq, Souque, Christiaens (cap), Courmont, O'Brien, Lacroix, Herbaut Royer, Desmidt, Lebas, Carton.

Exposition Permanente le Dimanche 31-12-33 et Lundi 1-1-34, de la Merveilleuse Voiture SWALLOW
Celle qui séduira les plus difficiles
S. I. C. A., 4 Bd de Lille
Marcq-en-Barœul (Croisé-Laroche)

HIPPISME

LES COURSES D'HIER A VINCENNES

PREMIERE COURSE. — 1. Ile de Fr VII (Gavelle) ; 2. Impériale II (P. Viel) ; [illegible] Dessauze). — Gagn., 33,00 ; pl., 11,50, 31,50 ; 80,00. — Pas couru : Idone, Italienne, Idéal Beauty, Indiana IX, Ironie II, Impavide.

DEUXIEME COURSE. — 1. Ivel (E. [illegible]arré) ; 2. Ilex (Chrétien). — G., 15,00 ; pl., 8,00 ; 7,00. — Non placés : Ivors D, Illico III, Iris IV.

TROISIEME COURSE. — 1. Ginsporta (Fl. Devreese) ; 2 Espoir du Logis I (R. Lamis) ; 3. Fleur d'Ann (Martens). — Gagn. 16,00 ; pl., 9,00 ; 29,50 ; 18,00. — Pas couru : Formerie, Héroïne B, Firminy, Espiègle IV, Huron II, Enribole, Farceur X.

QUATRIEME COURSE. — 1. Ils du Vent (R.C. Simonard) ; 2. Ipeu (R. Cér.-Maillard). — Gagn., 14,00 ; pl., 7,00 ; 6,00. — Pas couru : Incitatus V, Irak Arabi, Imérina.

CINQUIEME COURSE. — 1. Hérant II (Verzèle) ; 2. Hippocrate (Fresiel) ; 3 Haka (R. Céran-Maillard). — Gagn., 13,00 ; pl 6,50 ; 7,00 ; 8,00. — Non placés : Honrra, Hatim Pacha, Houppette d'Or, Hermil, Haliali IV.

SIXIEME COURSE. — 1. Haute Ville II (J. Vacher) ; 2. Hauterive (Neveux). — G., 90,00 ; pl., 28,00 ; 18,00. — Non placés : Hôme Varaville ; Hélas Hammama, Hep.

FEUILLETON DU 31 DÉCEMBRE. — N. 82

LA VENGERESSE

par Henri DEMESSE

Avec l'aide de sa femme de chambre Josy — petite « Anglaise » blonde « frimousse de poupée... pimpante sous sa robe en piqué blanc avec tablier bleu clair à bavette — Tatiana sort du bain apparaît, en pleine lumière, nue : un corps imparfait dans les détails, beau dans l'ensemble comme les statues si vivantes, des « tailleurs de pierre ymaigiers » français du douzième siècle... Hanches rondes, d'une ligne pure. Jambes allongées, fines... Cambrure de reins splendide. Gorge menue, moitée de rose, haute. Col long sur des épaules bien tombantes. Une peau à reflet comme ambrées.

Ses cheveux s'étant détachés, dans son geste hors la baignoire, l'enveloppent de tresses mordorées, jusque au-dessous des genoux.

La servante renoue ses cheveux, lui passe du linge frais : batiste ornée de belles dentelles — une robe de chambre ample sous laquelle la souplesse de son corps vêtu semble s'accroître, de par le mouvement, flottant, qu'il donne à l'étoffe.

Dans la pièce de repos voisine, tendue à l'orientale, elle s'étend sur un divan.

Josy, qui s'est éloignée, un moment, revient... portant une magnifique gerbe de roses et un billet.

— Il y a une réponse, Mademoiselle. On attend.

Tatiana lit :

« Permettez-moi de venir, aujourd'hui, vers quatre heures, vous offrir mes hommages. Si vous acceptez, veuillez le faire dire au porteur.

» Je vous baise les mains.

» d'Angély. »

Tatiana réfléchit un moment.

— Dites « Oui », répond-elle, enfin, résolument.

Elle pense... frissonnante :

— En lutte... enfin !

Elle passe dans un petit salon dont les fenêtres donnent sur l'avenue du Bois de Boulogne, s'assied devant un bureau en bois de rose... ouvre un tiroir, où elle a placé les plis que Tom Sydney lui a remis... s'absorbe, de nouveau, en la lecture des dossiers qu'ils contiennent — et qu'elle a lus, déjà avec tant d'attention, au cours de la précédente nuit...

OFFICE TOM SYDNEY
Quai d'Anjou 22 bis
Paris (IVe Arr.)
Téléphone : 362-28

Renseignements confidentiels

Note n° 1

Sur Madame la duchesse d'Angély

SA PERSONNE...

« Longue, très maigre, jaune... Masque — aux tons ivoirins, ridé, plissé — de vieille supérieure d'un couvent cloitré, abîmée dans sa dévotion et prête aux actes mêmes tragiques, pour la plus grande gloire de Dieu... Regard profond — aux reflets parfois comme phosphorescents. Toujours de noir vêtue... Se nourrit à peine d'œufs, de lait, de fruits, de café et de vin mousseux. Ne dort guère. Ne sort plus jamais. Ne reçoit personne, sauf deux fois par an, son notaire Me Noël Devillers — le notaire de « La Noblesse » française — qui gère ses biens. Un administrateur habile. Haute réputation, méritée, de probité.

» Vit, claquemurée, dans sa chambre où n'entre qu'une vieille servante, renfrognée, silencieuse, près d'elle depuis vingt ans... et à qui elle donne des ordres brefs, que celle-ci exécute, ou fait exécuter ponctuellement par les autres domestiques tous d'âge... Parmi ceux-ci il y a un garde récemment engagé par la duchesse. Un ex-gendarme... colosse d'une force renommée qui, chaque nuit, passe plusieurs heures, en battues dans le parc, bien armé et flanqué de deux gros chiens farouches...

» Mme d'Angely est vaillante... Une ruine, en apparence. En réalité en pleine force... Douée d'une énergie exceptionnelle, de fer !... Une volonté prodigieuse. Capable d'une résistance invraisemblable.

» Tels sont les renseignements que nous avons pu nous procurer par une enquête patiemment menée — et grâce aussi, à nos propres observations, car par des moyens que nous indiquerions au besoin de vive voix, nous avons pu, non sans peine... nous introduire dans la chambre même de Mme d'Angely et causer avec elle pendant plus de deux heures...

» Nous garantissons, comme de coutume, l'authenticité rigoureusement absolue de ces renseignements, ainsi que de ceux qui suivent...

SES BIENS

Propriétés foncières

« Le Château-Rouge vaut avec les bois, prairies, verger qui l'entourent — un million... On peut évaluer à neuf cent mille francs la valeur des objets mobiliers qu'il contient : toiles, statues, bibelots, armes, meubles anciens...

» A un million, encore, les bijoux, l'argenterie, les éventails, les dentelles enfermés dans les armoires qui se trouvent en la chambre de la duchesse, et qui lui restent de son propre patrimoine ou qui lui viennent de l'héritage de son beau-frère. Monsieur le duc Roger d'Angély, ancien attaché à l'ambassade de France, en Russie... mort, assassiné, à Saint-Pétersbourg, il y a quatorze ans...

Titres, valeurs espèces

» Nous avons eu, sous les yeux, un relevé du compte de Mme d'Angély — arrêté au dernier semestre... en l'étude de Me Devillers...

» De ce compte, il résulte que la duchesse possédait, à la date du 31 décembre dernier :

» Six millions en espèces disponibles... titres et valeurs diverses... bien choisis — et qui donnent un revenu annuel, net, de deux cent vingt mille francs...

» Sa dépense... et l'entretien de la terre du « Château Rouge » — qui rapporte, d'autre part — ne constitue pas une dépense annuelle de trente mille francs.

» La fortune de la duchesse s'accroît, donc, chaque an... par le report des revenus inemployés au capital... de cent quatre-vingt dix mille francs...

» On estime qu'elle a reconstitué, dès maintenant, dans son intégrité, la fortune dont elle hérita de son beau-frère, le duc Roger d'Angély, et dont la moitié échut jadis, au duc Albéric d'Angély... »

⁂

...Tatiana se redresse... Ses yeux brillent ; son sein bat...

— Oui... oui... c'est l'heure !... murmure-t-elle...

Elle tourne la feuille... nerveusement, prend la suivante... lit...

Note n° 2

» Suivant vos instructions, nous avons fait lever un plan du « Château Rouge » et des terres environnantes...

» Ce plan est annexé à cette feuille — en double exemplaire, selon votre demande.

» Il est exact — nous en répondons de la manière la plus formelle.

» En lisant ce plan, vous pourrez évoluer à votre gré, par la pensée, dans le château — aussi bien à travers les appartements et communs, aux divers étages, qu'à travers les bois, prairies, vergers d'alentour... Toutes les routes, allées, venues, sentiers... même sont indiqués scrupuleusement.

» Ce travail nous coûta beaucoup de peine et d'argent — ceci est indiqué seulement pour justifier le montant, relativement élevé, des honoraires que nous devons réclamer ».

Tatiana déplie plusieurs morceaux d'un papier calque et examine attentivement, le plan qui est dessus tracé.

Longtemps elle s'absorbe sur la partie de ce plan où se trouvent les appartement de la duchesse d'Angély : chambre, salle de bains, bibliothèque, oratoire.

Elle se représente, là, cette vieille femme, qu'elle n'a vue qu'une seule fois : le jour de la promenade, à Moret, à Thomery, avec Clovis Haramont et Félicia, et dont le masque lui apparaît encore, après plus de trois années, avec une implacable netteté !

(A suivre).